



FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE H2BV2

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances nécessaires pour être chargé de travaux H2, B2.

Travailler en toute sécurité et de façon autonome en BTA, BTB, HTA et HTB. Être

autorisé à pénétrer dans un local destiné au personnel habilité seul.

Superviser des travaux fait par des électriciens de H0 à H1 et de B0 à B1.

MOYENS PEDAGOGIQUES MIS EN OEUVRE

Méthodes pédagogiques - Alternance d'exposés, études de situations concrètes et exercices pratiques.

Moyens techniques - PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard. - Plateforme pédagogique.

CONTENU DE LA FORMATION

- Les notions, principes, lois et grandeurs
- Les dangers et seuils d'intensité
- Les domaines de tension et régimes de neutres
- L'habilitation & les obligations
- Les EPI
- Les contacts directs & indirects
- Les moyens de préventions
- Le choix des outils électroportatifs
- Les I.P et class
- Les modes de travaux
- Les mesures de sécurité
- Les interventions, essais et manœuvres
- Les situations accidentelles
- Les protections des personnes



- Le rôle et les responsabilités du chargé de travaux
- QCM & TRAVAUX PRATIQUES

PLANNING

SXM SANTE TRAVAIL s'adapte aux spécificités, aux contraintes et aux besoins de votre entreprise. Le planning de formation sera réalisé en concertation afin d'assurer la cohérence et la progression de la formation.

LIEUX

Sur le site de l'entreprise afin de personnaliser la formation ou dans notre centre.

COUT

Un devis sera réalisé au plus juste, tenant compte des sollicitations formulées.

PERSONNEL CONCERNÉ & PRE-REQUIS

Titulaire d'un diplôme supérieur en électricité ou d'une formation reconnue en électricité.

EFFECTIFS

Des groupes de 4 à 10 salariés maximum peuvent être constitués afin de conserver l'efficacité pédagogique.

DURÉE

- 1 jour (7h)

FORMATEURS

SXM SANTE TRAVAIL met à votre disposition des personnels professionnels, qualifiés. Tous nos intervenants sont experts métier et/ou formateurs professionnels, ils sont les garants de notre expertise.

EVALUATION

o L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation sur la base de QCM et d'exercices pratiques en vue d'une Autorisation de travail, qui sera remise par l'employeur sur la base de l'avis formulé par le formateur.

o Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation remise au stagiaire.

o Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.